

Communiqué de presse

Crues : les entreprises de l'eau restent mobilisées

Alors que la décrue de la Seine est amorcée depuis le début de la semaine à Paris, les entreprises de l'eau, largement impliquées dans la gestion des crues et des inondations survenues pendant une dizaine de jours dans une vingtaine de départements, **maintiennent leur mobilisation renforcée et un haut niveau de vigilance pour limiter les risques des populations exposées. Elles assurent une surveillance maximale des installations dans les 15 départements** où persistent des risques de débordement de cours d'eau en raison de nouveaux épisodes pluvieux.

A l'occasion de ces événements climatiques la FP2E souligne que **la lutte contre les risques d'inondation est un enjeu de sécurité majeur pour plus d'1 Français sur 4**. La fédération appelle à **inscrire comme une priorité dans la politique nationale de l'eau, l'adaptation des infrastructures des services publics d'eau et d'assainissement dans les zones les plus vulnérables** pour faire face à ces risques qui seront amenés à se multiplier sous les effets du changement climatique.

Assurer la continuité de la distribution d'eau potable et limiter les submersions

Autour des bassins de la Seine, de la Loire, de la Saône et du Doubs, les entreprises de l'eau ont contribué à la gestion de crise avec l'ensemble des acteurs publics dans les territoires concernés. Pour cela, elles ont mis en œuvre la **capacité de mutualisation des moyens dont elles disposent et de leurs 30 000 salariés répartis sur tout le territoire français, en 500 points d'embauche**. Leurs objectifs sont d'une part, la sécurisation des usines de production et des réseaux d'eau potable et la continuité du service de distribution, d'autre part la limitation des volumes d'eau en débordement par le déploiement de systèmes de pompage mobiles ou par la rétention de volumes d'eau dans certains réseaux d'assainissement « intelligents ».

Ainsi, dans la plupart des services affectés, **l'utilisation des processus de traitement sophistiqués** a permis de traiter des ressources dont la qualité a été dégradée par les pluies et de **maintenir la distribution d'une eau** conforme à la réglementation sanitaire. Sur plusieurs points de captages d'eau affectés par la submersion des équipements électriques, le déploiement de plusieurs dizaines de groupes électrogènes a permis de maintenir l'alimentation en électricité. Dans les zones où des restrictions d'usage ont été décidées par les autorités régionales sanitaires (en cas de ruissellements entraînant des pollutions de l'eau brute à risque), l'approvisionnement des foyers en eau potable a pu être assuré grâce à l'interconnexion de certains réseaux. Ainsi, certains services d'eau dont la production a été interrompue ont pu distribuer à leurs abonnés des volumes d'eau produits par des services « voisins ».

Enfin, dans les cas où cette entraide entre les territoires n'a pas pu être mise en œuvre, **les entreprises de l'eau ont assuré la distribution de plusieurs centaines de milliers de bouteilles d'eau potable aux citoyens**.

Une surveillance renforcée grâce aux équipements intelligents

Autre pilier de la gestion de ces situations sensibles, la surveillance renforcée des usines et des réseaux d'eau et d'assainissement. Les entreprises de l'eau ont mis à pied d'œuvre leurs **centres de pilotage opérationnel**, dont les équipes assurent depuis 10 jours une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces interfaces connectées aux systèmes de télé-contrôle des installations, associées à leur capacité d'intervention mutualisée, permettent un suivi en temps réel et une optimisation des interventions d'urgence.

Des solutions de prévention et de solidarité territoriale à généraliser

La gestion des conséquences de ces intempéries incite la FP2E à rappeler **l'importance majeure des solutions de prévention et du développement de la solidarité territoriale** dans la politique de l'eau en France. Sur de nombreux services, les entreprises de l'eau mettent en œuvre des dispositifs innovants tels que l'instrumentation des réseaux d'assainissement par des logiciels de régulation autonome des crues.

En fonction des prévisions météorologiques, ces équipements « intelligents » modulent l'ouverture des vannes, la mise en route des pompes, et peuvent par exemple utiliser la capacité des réseaux d'assainissement pour y acheminer et y stocker temporairement les eaux pluviales.

Ceci étant, un rapport publié en février 2017 par le ministère de l'environnement et le ministère de l'intérieur³, pointent que les systèmes de prévision des inondations sont largement améliorables, que trop de communes sont dépourvues de plans communaux de sauvegarde.

La mise en œuvre de ces dispositifs maîtrisés, de même que l'interconnexion entre les réseaux de différents services soulèvent naturellement la question des investissements nécessaires à leur généralisation sur l'ensemble des 122 exposés à des risques importants d'inondation¹.

¹ Source : Ministère de l'Environnement, données 2016

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

³ Rapport du CGEDD n° 010743-01 et IGA n° 16080-R

A propos de la FP2E

La FP2E regroupe les entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.

Contact média : Laure Curien ☎ 01 40 07 98 27 ✉ laure.curien@comfluence.fr